



Règles de Détection/Sélection
Championnats Internationaux IFSS/WSA/FISTC
Dryland et Snowland 2027/2028
Pour intégrer l'Equipe Nationale FFST mono chien et
Equipe de France d'attelage

Tout compétiteur y compris les champions internationaux en titre et les invités des fédérations internationales mettant dans ses objectifs sportifs la participation aux Championnats du Monde WSA, Championnat du Monde IFSS et Championnat du Monde FISTC devra remplir toutes les conditions fixées par la Direction Technique

Modalités de détection/sélection

- 1) La sélection se fera sur les performances de la saison 2026-2027.
- 2) Une évaluation globale du comportement sportif sera faite
- 3) La participation au Championnat National FFST et Championnat de France FFST Dryland 2026 ou Snowland 2027 permettra potentiellement une entrée en Equipe A sous réserve des résultats obtenus.
- 4) La participation à deux courses Dryland / 1 course Snowland FFST hors championnats (durant la saison 2026/2027) sera **obligatoire**.
- 5) La participation au week-end d'évaluation et de cohésion organisé par la Direction Technique de la FFST du 27 au 29 Mars 2027 à Lamotte Beuvron sera **obligatoire** pour le Dryland et le Snowland.
- 6) La participation au Championnat National/France, aux deux courses Dryland ou 1 course Snowland obligatoires et au week-end d'évaluation et de cohésion, se fera obligatoirement dans la discipline dans laquelle l'athlète postule. Sauf cas exceptionnel pour le Bikejöering nordique entre la FISTC et la WSA.



Direction technique FFST – Courriel : directiontechnique@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe



2

7) Les licenciés français résidant à l'étranger seront retenus en fonction des résultats des épreuves auxquelles ils auront participé dans leur pays de résidence ou tout autre pays. Néanmoins, la Direction Technique se réserve le droit de leur imposer une course qu'elle aura choisie, y compris en dehors de leur pays de résidence. Ils devront obligatoirement avoir une visio d'entretien avec la Direction technique.

8) Les résultats seront analysés par la Direction Technique. Les athlètes prétendant à la détection/sélection pourront être appelés par la direction technique pour se voir attribuer un objectif particulier au cours de la saison.

9) A l'issue de la saison 2026-2027, une liste **Equipe Nationale FFST mono chien et Equipe de France Attelage** A et B sera établie avec les athlètes sélectionnés pour la saison 2027-2028.

10) Un suivi de progression incluant notamment l'entraînement pourra être proposé afin d'améliorer leurs performances.

L'Equipe Nationale FFST mono chien A et l'Equipe de France Attelage A aura un niveau global représentatif du niveau international

L'Equipe Nationale FFST mono chien B et l'Equipe de France Attelage B sera une équipe en appui de l'équipe A.

Modalités d'inscription aux Championnats Internationaux

L'inscription aux Championnats Internationaux IFSS/WSA/FISTC, est à la charge de l'athlète. Elle ne pourra être validée qu'après son règlement auprès de la FFST, et cela dans le délai imparti. Il devra être à jour de ses cotisations (licence FFST et WDL ou DID). En accord avec la FFST, tout paiement après la date limite invalidera la demande d'inscription.

1) Chaque coureur a l'obligation de signaler tout désistement dans la discipline où il est inscrit. Ce désistement doit être justifié (blessure humaine ou canine,...) et signalé le plus tôt possible. La Direction Technique se réserve le droit de demander les justificatifs, et éventuellement de faire procéder à une contre-expertise médicale ou vétérinaire.



Direction technique FFST – Courriel : directiontechnique@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe



3

2) L'athlète devra prendre l'option Internationale de la licence FFST (licence DID ou WDL) dans le délai imparti défini par la FFST et les instances internationales. Cette licence est à prendre, si possible, en même temps que la licence FFST. Pour rappel, cette même licence internationale permet également d'être classé à la Coupe du Monde IFSS ou de la World Cup WSA.

3) Le candidat devra prendre connaissance des conditions de voyage édictées par le pays hôte :

- Passeport ou carte d'identité valide

Il devra également être en conformité avec la législation vétérinaire du pays organisateur (vaccins, caisse de transport aux normes, etc..).

4) Si l'athlète n'est pas en règle et se voit interdire l'accès à la compétition, la FFST ne pourra pas être tenue responsable et n'engagera aucun frais de remboursement ou de rapatriement.

Modalités de participation

1) Remplir l'intégralité des modalités de détection/sélection

2) Signer la charte Equipe Nationale FFST mono chien/Equipe de France Attelage

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la Direction Technique se réserve le droit de ne pas intégrer l'athlète concerné en **Equipe Nationale FFST mono chien ou Equipe de France Attelage**.

Nom: _____ Prénom: _____

N° Licence: _____ Club: _____

Je soussigné(e), _____ certifie avoir pris connaissance du règlement de sélection de l'Equipe Nationale FFST Mono chien / Equipe De France Attelage.



Direction technique FFST – Courriel : directiontechnique@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe



4

Fait à : _____

le: _____

Signature: _____

Règles de détection/sélection saison 2027/2028

Date de révision ; Août 2026

La direction technique



Direction technique FFST – Courriel : directiontechnique@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe